

## Refus de paiement de facture de la part d'un commissionnaire de transport

Par transbalula, le 06/03/2019 à 15:31

Bonjour,

Nous sommes une Ste de transport routier de marchandises et nous travaillons avec un affréteur, commissionnaire de transport. Notre facture de janvier 2019 est échue au 28/02/2019.

Le commisssionnaire du transports ne la valide pas car selon lui on doit accepter sa préfa d'un montant inférieur à notre facture d'environ de 990€. Par mail il nous demande de bien vouloir rectifier le montant de notre facture afin de procéder à son règlement.

Peut -on lui envoyer une mise en demeure?

Peut -on évoqué par courrier ,la loi Gaysot , au destinataire de la marchandise ou à l'expéditeur?

Cette situation mais en péril l notre entreprise , car nous n'avons pas de trésorerie et l'encours facturé chez ce commissionnaire dépasse la somme de 21 000€ HT.

En vous remerciant par avance.

Cordialement,